

Liste Electorale

03-05-2010

Dernière mise à jour : 16-04-2015

LISTES ELECTORALES

Révision des listes électorales 2015 plus d'infos ici

Inscription sur les listes électorales plus d'infos ici

Révision de la liste électorale Toutes les modifications concernant les électeurs (changement d'adresse sur la commune, changement d'état-civil, etc.) doivent être signalées au service des élections afin de mettre à jour la liste électorale de la commune. Ressortissant de l'Union européenne - Inscriptions sur les listes électorales

Révision 2015/2016 Pour pouvoir voter en 2015, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est possible en mairie jusqu'au vendredi 31 décembre 2013. Il faut donc se présenter à la mairie muni des pièces suivantes : formulaire d'inscription sur les listes électorales [format pdf], pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an, selon le cas, un justificatif de domicile de - de 3 mois dans la commune ou un justificatif de résidence dans la commune depuis + de 6 mois ou un justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis + de 5 ans (si l'intéressé habite chez ses parents, une attestation des parents établie sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, et un justificatif de domicile des parents). A noter qu'il est également possible d'envoyer un courrier à la mairie accompagné du formulaire d'inscription et des pièces exigées. Dans ce cas, il est fortement conseillé d'envoyer sa demande en mairie avant mi-décembre. Les prochaines élections régionales doivent se dérouler le dimanche 6 décembre 2015 pour le premier tour et le dimanche 13 décembre 2015 pour le second tour. Révision de la liste électorale Toutes les modifications concernant les électeurs (changement d'adresse sur la commune, changement d'état-civil, etc.) doivent être signalées à la Mairie afin de mettre à jour la liste électorale de la commune.